

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 15 octobre 2021

Tél. 04.32.44.89.30

N°21/176

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment les articles 5 et 6 alinéa 1,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne onze postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

CHARRASSE Pascale - Commune de Villes sur Auzon

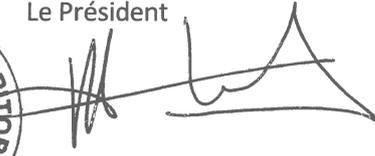
FARRUGIA LIONS Florence – Communauté de Communes les Sorgues du Comtat

FRANCESCHI Céline- Commune de Vedène
GENTILE Elisabeth – Vallis Habitat
GREGOIRE Hélène - Commune de Villelaure
HERAUD Laurent – Communes de Sorgues
MASANTE Sophie – SIDOMRA
MOUISSON Valérie – Communauté de Commune Rhône Lez Provence
SCHORGERE Roland – CA Grand Avignon
SOLAZ DUZ Nicole – SDIS de Vaucluse
TRUC Chantal – Commune de Camaret sur Aigues

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président



Maurice CHABERT



The stamp is circular with the text 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' around the top edge and 'CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE' in the center. A small star is at the bottom.